

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- 2 0 2 6 / 0 0 0 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Sports
Tél : 04.66.56.11.09.
Réf : YF/BL/2026-01

Objet : Interdiction d'utilisation des stades pelousés de la Communauté Alès Agglomération situés sur les communes de Laval-Pradel, Portes, Cendras et La Grand'Combe du vendredi 16 janvier 2026 à 14 h au dimanche 18 janvier 2026 à 23h

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n°2025/0060 du 30 juillet portant délégation de signature à M. Patrick CATHELIN, directeur général,

Considérant les conditions climatiques actuelles sur le territoire de la Communauté Alès Agglomération ainsi que les prévisions météorologiques à venir,

Considérant l'état détrempe des stades pelousés gérés par la Communauté Alès Agglomération,

Considérant qu'il convient d'assurer le maintien en état de ces terrains et d'éviter tout risque d'incident ou d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les stades pelousés gérés par la Communauté Alès Agglomération et situés sur les communes de Laval-Pradel, Portes, Cendras et La Grand'Combe seront fermés du vendredi 16 janvier 2026 à 14h au dimanche 18 janvier 2026 à 23h.

ARTICLE 2 :

Les services de la Communauté Alès Agglomération habilités pourront réduire ou prolonger les dispositions du présent arrêté en fonction de l'évolution des conditions climatiques et de l'état des pelouses.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Alès, le 16 JAN. 2026

Pour le président et par délégation de signature,
Le directeur général
Patrick CATHELIN